

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JUIN 2022 À 16 H 00

Rapport N° 42

**INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ACQUISITIONS MURS COMMERCIAUX DÉLÉGUÉES OU
FAITES PAR LA VILLE PAR EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION**

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf juin, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Cyril CINEUX pouvoir à Lucie MIZOULE, Anna AUBOIS pouvoir à Lucas PEYRE, Géraldine BASTIEN pouvoir à Cécile LAPORTE, Valérie BERNARD pouvoir à Cécile AUDET, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Julien BONY, Éric FAIDY pouvoir à Alexis BLONDEAU, Marianne MAXIMI pouvoir à Diego LANDIVAR, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Christiane JALICON, Yannick VIGIGNOL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS

Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du compte administratif (question n°2).

Christine DULAC ROUGERIE, Première Adjointe préside la séance pour la présentation commune aux questions n°2 à 4 et le vote de la question n°2.

Nicolas BONNET et Diego LANDIVAR arrivent pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°2 à 4.

Laetitia BEN SADOK arrive pendant les débats communs aux questions n°2 à 4.

Rémi CHABRILLAT arrive après le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Marion BARRAUD).

M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°2.

Nicaise JOSEPH quitte la séance avant le vote de la question n°7 (pouvoir donné à Jérôme GODARD).

Nicaise JOSEPH revient avant le vote de la question n°43 (fin du pouvoir donné à Jérôme GODARD).

Rapport N° 42
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ACQUISITIONS MURS COMMERCIAUX DÉLÉGUÉES OU FAITES PAR LA VILLE PAR EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a, lors de sa séance du 3 juillet 2020, donné délégation au Maire pour prendre des décisions dans un certain nombre de domaines dont l'exercice du droit de préemption.

Au titre de l'obligation donnée au Maire d'en rendre compte à son conseil, information est donnée sur la décision de préemption murs commerciaux prise en 2021 :

- Préemption de murs commerciaux au 8 rue de l'Ange (IV 142), propriété de Monsieur Mouhammad ALDA'BOUL, au prix de 22 000€ plus 4000€ de commission d'agence, pour repositionner dans ce petit local de rez de chaussée, sans aucune autre ouverture que la devanture commerciale, une activité artisanale participant au dynamisme attendu de la rue et en adéquation avec les exigences de la copropriété en termes de tranquillité de l'ensemble des locataires. Bien retiré de la vente, la préemption n'ayant pas été proposée au prix demandé.

A l'utilisation du droit de préemption urbain, la Ville a privilégié l'accompagnement et le conseil aux investisseurs et porteurs de projets.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

TOTAL VOTANTS :	0	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	55 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	0	=	Pour : 0	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint délégué



Jean-Christophe CERVANTES